Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

Dossier d'inscription enfant(s) 2024-2025

□ **PERISCOLAIRE** □ **MERCREDI** □ **ACCUEIL DE LOISIRS** □ **CLAS** □ **BIG BANG METHODO** □ **ATELIERS/STAGES**

Pièces à fournir afin que votre dossier soit complet : *TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE*

□ La fiche d'adhésion 2024-2025 : **complétée, signée** *(une adhésion par famille)*
→ *l'adhésion vous sera facturée dès la prise en compte de votre dossier*

□ La fiche dossier d'inscription enfant(s) 2024-2025 : **complétée et signée**
(1 fiche dossier inscription par famille)

□ L'attestation de quotient familial de la CAF **ou** votre dernier avis d'imposition
(le quotient familial enregistré au moment de l'inscription reste bloqué sur toute la saison du 01/09/2024 au 31/08/2025)

□ La fiche personnes autorisées à récupérer mon/mes enfants(s)

□ La fiche sanitaire de liaison **UNE par enfant** complétée **signée** :
- **dates des derniers rappels des vaccins à compléter obligatoirement sur le tableau**

□ La copie **obligatoire** du carnet de vaccination

□ L'attestation d'assurance 2024-2025

□ La grille « réservations périscolaire 2024-2025 »

□ Si votre enfant à un PAI :
- l'ordonnance
- le protocole du PAI
- la trousse avec les médicaments

□ Pour les parents séparés/divorcés une copie du jugement

□ ***Les règlements intérieurs sont à conserver***

Centre Social du Saunier - 36 Avenue de Verdun - 69630 CHAPONOST
04 78 45 30 29 – inscription@csdusaunier.fr

Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

FICHE D'ADHÉSION 2024-2025

(Une seule adhésion par famille)

- Nom de la famille : _____
- Prénom(s) : _____

Montant de l'adhésion en fonction du quotient familial

QF	Tarif adhésion
0 à 600	Libre à partir de 1€
601-1050	18€
1051-1800	22€
> 1801	25€

- J'adhère à l'Association du Centre Social du Saunier
  Je règle ma cotisation pour l'année 2024-2025 **€**

- Volontairement je contribue à soutenir l'Association
  Je fais un don* de **€**
  (*vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt.)

Fait à Chaponost, le ___/____/_____

Signature :

Centre Social du Saunier – 36, avenue de Verdun 69630 Chaponost
04 78 45 30 29 - inscription@csdusaunier.fr

Dossier d'inscription enfant(s) 2024-2025

□ PERISCOLAIRE □ MERCREDI □ ACCUEIL DE LOISIRS □ CLAS □ BIG BANG METHODO □ ATELIER/STAGE

Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

Informations famille

ADULTE 1	ADULTE 2
NOM – Prénom : **Cochez le lien de parenté avec l'enfant/les enfants :** □ Père □ Mère □ Autre : _____	**NOM – Prénom :** **Cochez le lien de parenté avec l'enfant/les enfants :** □ Père □ Mère □ Autre : _____
Date de naissance : _____/_____/_____	**Date de naissance :** _____/_____/_____
Cochez la situation familiale : □ Concubin(e) □ Divorcé(e)s □ Marié(e)s □ Monoparentale □ Pacsé(e)s □ Séparé(e)s □ Veuf/Veuve	
Adresse postale :	**Adresse postale *(si différente de l'adulte 1)* :**
N° tél portable :	**N° tél portable :**
N° tél travail :	**N° tél travail :**
E-mail :	**E-mail :**
Profession : **Entreprise :**	**Profession :** **Entreprise :**

Nombre d'enfant(s) à charge : _____ **N° Allocataire CAF :** _____

QF (valable du 01/09/2024 au 31/08/2025) *Complété par le CS :*

Informations enfant(s)

Enfant 1 : **NOM-Prénom :** **Sexe :** □ M □ F **Date de naissance :** ___/____/_____	**Ecole fréquentée 2024-2025 :** □ Martel □ Muguets □ Deux Chênes □ Cordelière □ F. Dolto □ La Source □ Extérieure **CLASSE 2024-2025 :** _____ **Régime alimentaire :** □ Sans viande □ Sans Porc □ Autre : _____ □ **PAI :** _____
Enfant 2 : **NOM-Prénom :** **Sexe :** □ M □ F **Date de naissance :** ___/____/_____	**Ecole fréquentée 2024-2025 :** □ Martel □ Muguets □ Deux Chênes □ Cordelière □ F. Dolto □ La Source □ Extérieure **CLASSE 2024-2025 :** _____ **Régime alimentaire :** □ Sans viande □ Sans Porc □ Autre : _____ □ **PAI :** _____
Enfant 3 : **NOM-Prénom :** **Sexe :** □ M □ F **Date de naissance :** ___/____/_____	**Ecole fréquentée 2024-2025 :** □ Martel □ Muguets □ Deux Chênes □ Cordelière □ F. Dolto □ La Source □ Extérieure **CLASSE 2024-2025 :** _____ **Régime alimentaire :** □ Sans viande □ Sans Porc □ Autre : _____ □ **PAI :** _____

Cochez les cases avant de signer

□ J'autorise □ Je n'autorise pas, la diffusion d'image de mon/mes enfants prise dans le cadre des activités.

□ Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables des structures où mon/mes enfant(s) est/sont inscrit(s) à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

□ Je certifie avoir pris connaissance du/des règlement(s) intérieur(s) des structures où mon/mes enfant(s) est/sont inscrit(s) et en accepter les termes sans restriction (périscolaire, mercredis et ALSH).

Fait à Chaponost, le ___/____/_____

Signature du représentant légal :

Centre Social du Saunier - 36 Avenue de Verdun - 69630 CHAPONOST
04 78 45 30 29 – inscription@csdusaunier.fr

Centre Social Saunier Chaponost
LA MAISON POUR TOUS

Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

Nom – Prénom du/des enfant(s) : _____

Personne à joindre en cas d'urgence *autre que les parents* (nom + téléphone) : _____

Personnes autorisées à récupérer mon/mes enfant(s) :

NOM-PRÉNOM	TÉLÉPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Personnes interdites à récupérer mon/mes enfant(s) :

NOM-PRÉNOM	TÉLÉPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Fait à Chaponost, le ___/____/_____

Signature du représentant légal :

Centre Social du Saunier - 36 Avenue de Verdun - 69630 CHAPONOST
04 78 45 30 29 – inscription@csdusaunier.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc…
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc…
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

Centre Social Chaponost Saunier
LA MAISON POUR TOUS

Réservations périscolaire 2024-2025

Le périscolaire débute le :
Mardi 03/09 matin et/ou soir
Pas de périscolaire le jour de la rentrée lundi 02/09 ni le matin et ni le soir

Exemplaire
à retourner au Centre Social

Merci de cocher les créneaux auxquels vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s)

NOM(S) Prénom(s) du/des enfant(s) :

École primaire à cocher : ☐ Deux Chênes / ☐ Martel

Occasionnel ☐ (Après validation du dossier, réservation sur l'espace famille https://espacefamille.aiga.fr/11698165)

Type de semaine : ☐ toutes les semaines ☐ semaines paires ☐semaines impaires

Jour	Matin	Soir après l'école	Soir après l'étude (17h45)
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

NOM(S) Prénom(s) du/des enfant(s) :

École maternelle à cocher : ☐ Cordelière / ☐ Muguets

Occasionnel ☐ (Après validation du dossier, réservation sur l'espace famille https://espacefamille.aiga.fr/11698165)

Type de semaine : ☐ toutes les semaines ☐ semaines paires ☐semaines impaires

Jour	Matin	Soir après l'école
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Les modifications sont possibles toute l'année,
au plus tard à 12h00 la veille et, pour un lundi, au plus tard à 12h00 le vendredi qui précède
sur l'espace famille https://espacefamille.aiga.fr/11698165

A CONSERVER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

1- GÉNÉRALITÉS

Les temps périscolaires sont gérés par le Centre Social du Saunier, situé au 36 avenue de Verdun 69630 Chaponost.
Ces temps ont pour but d'accueillir les enfants scolarisés dans les écoles de la commune en dehors des temps scolaires, de la petite section de maternelle au CM2.
Tout enfant non inscrit au Centre Social ou un enfant absent l'après-midi à l'école ne pourra être pris en charge par les animateurs.

2- INSCRIPTION

Dossier complet à remettre par mail à alsh@csdusaunier.fr ou au secrétariat du Centre Social du Saunier au 36 avenue de Verdun 69630 Chaponost aux heures d'ouverture du secrétariat, via un dossier téléchargeable sur le site internet ou sur votre Espace Famille (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

3- RÉSERVATION / ANNULATION

Dans le but d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est impératif que leur présence soit planifiée.
Les modifications sont possibles toute l'année, **au plus tard à 12h00 la veille et, pour un lundi, au plus tard à 12h00 le vendredi qui précède via l'Espace Famille.**

Le jour même aucune annulation ne sera possible :
Votre enfant devra transiter obligatoirement par le périscolaire, vous pourrez le récupérer dès 16h45 au périscolaire (ou dès 17h45 si les enfants sont inscrits après l'étude)

Nous ne consulterons pas les mots dans les carnets de liaison qui sont destinés uniquement aux enseignants.

- **En cas de maladie** : Informer le secrétariat du Centre Social en envoyant un mail à : inscription@csdusaunier.fr et nous fournir **un certificat médical dans les 48h, afin de ne pas être facturé.**

- **Le Centre Social n'a aucun lien administratif avec les écoles.**
  En cas d'absence d'un/une enseignant(e), d'un séjour de scolarité, d'un départ imprévu de l'école…
  Vous devez nous informer de l'absence de votre/vos enfant(s) en envoyant un mail à : inscription@csdusaunier.fr **afin de ne pas être facturé**.

En fonction des informations et justificatifs fournis par chaque famille, l'**équipe de l'Association est seule décisionnaire des procédures de facturation** dont le but essentiel est d'éviter les abus et faire de la place au plus grand nombre.

- **Si un enfant est déposé le matin sans réservation faite au préalable dans les délais** : Dans ce cas le tarif appliqué sera majoré de 3€/enfant.

- **En cas de force majeure ou de situation d'urgence** : Vous devez joindre par téléphone **le secrétariat** au 04.78.45.30.29 pendant les horaires d'ouverture pour demander la prise en charge de votre enfant (possible uniquement pour les adhérents au Centre Social). Dans ce cas le tarif appliqué sera majoré de 3€/enfant.

Pour tout retard, lorsque le secrétariat est fermé, vous pouvez contacter les référents du périscolaire des sites aux numéros suivants **:**

L'école de la Cordelière : 07 69 33 19 83
L'école des Muguets : 07 81 28 67 20
L'école des deux Chênes : 07 69 85 65 88
L'école de Martel : 07 83 80 68 47

4- HORAIRES

Dans le cadre du plan Vigipirate et des dispositions municipales, afin de renforcer la sécurité des enfants, et selon les établissements scolaires, les arrivées et les départs fonctionnent ainsi :

MATIN dès 7h30

École Martel : Ouverture du portail toutes les 15 minutes. **Arrêt des accueils à 8h10**
École des Muguets : Sonner à l'interphone/visiophone. **Arrêt des accueils à 8h10**
École des deux Chênes : Au Centre Social, avec un animateur à l'entrée. **Arrêt des accueils à 8h10**
École de La Cordelière : Au Centre Social, avec un animateur à l'entrée. **Arrêt des accueils à 8h10**

Les horaires de fin d'accueil du matin sont nécessaires pour que les animateurs aient le temps d'accompagner les enfants dans les écoles. C'est pourquoi aucun enfant ne sera accueilli au-delà des horaires notés ci-dessus.

SOIR (départs)

Pour toutes les écoles
Accueil libre entre 16h45 et 18h45

Le respect de l'heure de fermeture est impératif. A partir de deux retards par mois une pénalité de 10€ par famille sera appliquée.

Autorisation : Seules les personnes autorisées notées dans le dossier d'inscription peuvent récupérer les enfants sur présentation d'une pièce d'identité. Les mineurs qui viennent récupérer les enfants doivent avoir 12 ans minimum.
Un enfant ne pourra pas partir seul en fin de journée s'il n'a pas 8 ans et sans autorisation parentale écrite par mail à inscription@csdusaunier.fr

5- TARIFICATION*(* Avec la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône)

Le prix varie selon le quotient familial, le quotient familial communiqué par la famille au moment de l'inscription reste bloqué sur toute la saison du 01/09/2024 au 31/08/2025.
La grille tarifaire est consultable sur le site internet du Centre Social (www.csdusaunier.fr)

Formules	Nombre d'unités (1 unité = ½ heure de facturation)
7h30-8h15	2 demi-heures = 2 unités
8h00-8h15	1 demi-heure = 1 unité
16h30-17h00	1 demi-heure = 1 unité
16H30-17H30	2 demi-heures = 2 unités
16h30-18h00	3 demi-heures = 3 unités
16h30-18h30	4 demi-heures = 4 unités
16h30-18h45	5 demi-heures = 5 unités
17h45-18h00	1 demi-heure = 1 unité
17h45-18h30	2 demi-heures = 2 unités
17h45-18h45	3 demi-heures = 3 unités

6- FACTURATION

La facturation s'effectue à la demi-heure, en fonction du temps de présence réel de l'enfant.
Chaque demi-heure entamée sera facturée.

Pour le matin elle s'effectue à partir de 7h30 ou 8h00 (en fonction de l'heure de l'arrivée de l'enfant)
Pour le soir elle s'effectue à partir de 16h30 (ou 17h30 pour les enfants inscrits après l'étude).

Pour toute absence non signalée dans les délais ou non justifiée :
la globalité du temps d'accueil sera facturée :

- Pour le matin 2 unités facturées
- Pour le soir 5 unités facturées (pour une réservation dès 16h30)
- Pour le soir 3 unités facturées (pour une réservation après l'étude)

La facture est éditée en début de mois suivant et le règlement doit être effectué avant la date indiquée sur chaque facture.
Pour une réclamation, celle-ci devra être faite dès réception de la facture et au plus tard dans les 10 jours suivant la facturation. Dépassé ce délai,la réclamation ne sera pas prise en compte.

En cas de non-paiement, le Centre Social pourra être conduit à annuler les inscriptions faites ou à refuser une future inscription.

En fonction des informations et justificatifs fournis par chaque famille, l'équipe de l'Association est seule décisionnaire des procédures de facturation.

Le règlement de votre facture se fait :
- En ligne sur votre Espace Famille
  Ou par :
- Chèques (ordre : Centre Social du Saunier **+ noter date et lieu**)
- Chèques ANCV (en complétant sur chaque chèque votre nom et adresse postale si ce n'est pas fait)
- Espèces (à remettre en mains propres à l'accueil du Centre Social pendant les horaires d'ouverture)

7- EN CAS D'ACCIDENT

En cas de problème mineur : une pharmacie est à disposition de l'équipe d'encadrement pour les petits soins et blessures superficielles uniquement.

En cas de problème plus grave : si la blessure semble plus importante ou si l'animateur a le moindre doute sur sa gravité, les services d'urgences sont contactés (médecin de garde, pompiers, SAMU).
Le responsable préviendra les parents de l'enfant dans les délais les plus brefs.

8- INCIVILITÉS ET SANCTIONS

Pour une meilleure collaboration, il est nécessaire que chacun fasse preuve de respect et de courtoisie, notamment vis-à-vis de nos équipes salariées du secrétariat et d'animation.

En cas d'indiscipline de la part des adhérents, parents ou enfants (comportements violents, écarts de langage, insolence…), le Centre Social se réserve le droit d'user de sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif. Les mesures de renvoi sont signifiées aux parents par courrier.
Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel dont ils bénéficient. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.

MAJ 30/05/2024

Centre Social Saunier Chaponost
LA MAISON POUR TOUS

A CONSERVER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MERCREDIS 3/11 ANS

Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

1- GENERALITES

Les mercredis sont gérés par le Centre Social du Saunier, situé au 36 avenue de Verdun 69630 Chaponost
Ces temps ont pour but d'accueillir les enfants, habitant ou non la commune de Chaponost,
les mercredis hors vacances scolaires **à partir de 3 ans révolus (ou dès que l'enfant est scolarisé) jusqu'à 11 ans**.

2- INSCRIPTION/RÉSERVATION/ANNULATION

Dans le but d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est impératif que leur présence soit planifiée.
Modalités inscription :

- Par mail à alsh@csdusaunier.fr , pendant les périodes d'inscriptions.
  (En dehors de la période d'inscription contacter, le Centre Social pour connaitre les éventuelles disponibilités).
- Dossier téléchargeable sur le site internet (tout dossier incomplet ne sera pas traité).
- Possibilité d'inscription à l'année.

Vous pouvez inscrire les enfants selon trois formules :

- **Journée avec repas :** 8h00 à 18h30
- **Matin avec repas :** 8h00 à 13h00
- **Après-midi sans repas :** 13h00 à 18h30

Supplément journée extraordinaire 2024/2025 (en fonction QF)	
0 à 800	1,00 €
801 à 1500	2,50 €
1501 à 9999	5,00 €

Le mercredi avant chaque vacance scolaire, tous les groupes sont en journée extraordinaire, une inscription à la journée est obligatoire, le tarif de la journée sera majoré de 1€ à 5€ en fonction du QF.

- Annulation : les annulations doivent être effectuées au maximum avant le 15 du mois pour le mois suivant :

Pour les mercredis du mois de **septembre** annulation possible **jusqu'au 15/08/2024**
pour les mercredis du mois d'**octobre** annulation possible **jusqu'au 15/09/2024**
pour les mercredis du mois de **novembre** annulation possible **jusqu'au 15/10/2024**
pour les mercredis du mois de **décembre** annulation possible **jusqu'au 15/11/2024**
pour les mercredis du mois de **janvier** annulation possible **jusqu'au 15/12/2024**
pour les mercredis du mois de **février** annulation possible **jusqu'au 15/01/2025**
pour les mercredis du mois de **mars** annulation possible **jusqu'au 15/02/2025**
pour les mercredis du mois d'**avril** annulation possible **jusqu'au 15/03/2025**
pour les mercredis du mois de **mai** annulation possible **jusqu'au 15/04/2025**
pour les mercredis du mois de **juin** annulation possible **jusqu'au 15/05/2025**
pour les mercredis du mois de **juillet** annulation possible **jusqu'au 15/06/2025**

- **En cas de maladie** : Informer le secrétariat du Centre Social en envoyant un mail à : inscription@csdusaunier.fr et nous fournir **un certificat médical dans les 48h, sans justificatif l'absence sera facturée.**

- **Le Centre Social n'a aucun lien administratif avec les écoles.**
  En cas d'absence d'un/une enseignant(e), d'un séjour de scolarité, d'un départ imprévu de l'école…
  Vous devez nous informer de l'absence de votre/vos enfant(s) en envoyant un mail à : inscription@csdusaunier.fr **afin de ne pas être facturé**.

3- HORAIRES ET MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil est ouvert tous les mercredis en période scolaire de 8h00 à 18h30. Pour le bon fonctionnement des activités, l'accueil du matin se fait entre 8h00 et 9h30, l'après- midi entre 13h00 et 13h30 et le soir départ entre 17h00 et 18h30 (horaires susceptibles d'être modifiés les jours de sorties).
Nous vous demandons de bien respecter ces horaires d'accueil pour le bon déroulement de la journée.
A partir de deux retards par mois, une pénalité de 10€ par famille sera appliquée. En cas de refus, le Centre Social pourra être conduit à refuser une future inscription.

Autorisation : Seules les personnes autorisées notées dans le dossier d'inscription peuvent récupérer les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
Les mineurs qui viennent récupérer les enfants doivent avoir 12 ans minimum.
Un enfant ne pourra pas partir seul en fin de journée s'il n'a pas 8 ans et sans autorisation parentale écrite par mail à inscription@csdusaunier.fr

4- TARIFICATION*(* avec la participation financière de la Caisse D'Allocations Familiales du Rhône)

Pour l'accessibilité à tous, le prix varie selon le quotient familial. Le quotient familial communiqué par la famille au moment de l'inscription reste bloqué sur toute la saison du 01/09/2024 au 31/08/2025.
Le tarif est calculé selon la formule choisie. La grille tarifaire est consultable sur le site internet du Centre Social (www.csdusaunier.fr)
En cas de dépassement au-delà de 13h30, pour une inscription en matinée avec repas,l'après-midi sera facturée.
Pour toute absence excusée un avoir sera crédité, un don pour l'Association pourra également être fait et en dernier recours le Centre Social pourra effectuer un remboursement.
Le respect de l'heure de fermeture est impératif. A partir de deux retards par mois, une pénalité de 10€ par famille sera appliquée. En cas de refus, le Centre Social pourra être conduit à refuser une future inscription.

5- FACTURATION

La facture est éditée en début de mois suivant et le règlement doit être effectué avant la date indiquée sur chaque facture.
Pour une réclamation, celle-ci devra être faite dès réception de la facture et au plus tard dans les 10 jours suivant la facturation. Dépassé ce délai,la réclamation ne sera pas prise en compte.

En cas de non-paiement, le Centre Social pourra être conduit à annuler les inscriptions faites ou à refuser une future inscription.

En fonction des informations et justificatifs fournis par chaque famille, l'équipe de l'association est seule décisionnaire des procédures de facturation.

Le règlement de votre facture se fait :
- En ligne sur votre Espace Famille

Ou par :
- Chèques (ordre : Centre Social du Saunier **+ noter date et lieu**)
- Chèques ANCV (en complétant sur chaque chèque votre nom et adresse postale si ce n'est pas fait)
- Espèces (à remettre en mains propres à l'accueil du Centre Social pendant les horaires d'ouverture)

6- EN CAS D'ACCIDENT

En cas de problème mineur : une pharmacie est à disposition de l'équipe d'encadrement pour les petits soins et blessures superficielles uniquement.
En cas de problème plus grave : si la blessure semble plus importante ou si l'animateur a le moindre doute sur sa gravité, les services d'urgences sont contactés (médecin de garde, pompiers, SAMU).
Le responsable préviendra les parents de l'enfant dans les délais les plus brefs.

7- INCIVILITÉS ET SANCTIONS

Pour une meilleure collaboration, il est nécessaire que chacun fasse preuve de respect et de courtoisie, notamment vis-à-vis de nos équipes salariées du secrétariat et d'animation.

En cas d'indiscipline de la part des adhérents, parents ou enfants (comportements violents, écarts de langage, insolence…), le Centre Social se réserve le droit d'user de sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif. Les mesures de renvoi sont signifiées aux parents par courrier. Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel dont ils bénéficient. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.

MAJ 30/05/2024

A CONSERVER

REGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/12 ANS

Valable du 08/07/2024 au 31/08/2025

1- GENERALITES

L'accueil de loisirs est géré par le Centre Social du Saunier, situé au 36 avenue de Verdun 69630 Chaponost

Ces temps ont pour but d'accueillir les enfants habitant ou non la commune de Chaponost pendant les vacances scolaires **à partir de 3 ans révolus (ou dès que l'enfant est scolarisé) jusqu'à 12 ans (possible jusqu'à 14ans sur demande exceptionnelle)**.

2- INSCRIPTION/ RESERVATION/ANNULATION

Dans le but d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est impératif que leur présence soit planifiée.

Modalités inscription :

- Pendant les périodes d'inscriptions définies ultérieurement (environ 6 semaines avant le début des vacances scolaires) et par mail à alsh@csdusaunier.fr .
  (En dehors de la période d'inscription contacter le Centre Social pour connaitre les éventuelles disponibilités).
- Dossier téléchargeable sur le site internet (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

Modalités d'inscriptions pour les vacances scolaires :

- Demande d'inscription par mail à alsh@csdusaunier.fr
- Inscription en journée complète obligatoire
- **Les enfants ne pourront pas être inscrits uniquement sur les journées extraordinaires** (une inscription sur une journée extraordinaire = une inscription supplémentaire sur une autre journée dans la même semaine)
- Aucune annulation n'est possible après réception de la facture. Les inscriptions à l'accueil de loisirs sont définitives.
- **Le paiement se fait obligatoirement dès réception du mail de confirmation des dates** : chèques, chèques ANCV, en espèces ou sur l'Espace Famille.

- **En cas de maladie** : Informer le secrétariat du Centre Social en envoyant un mail à : inscription@csdusaunier.fr et nous fournir **un certificat médical dans les 48h. Sans justificatif l'absence sera facturée.**

3- HORAIRES ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires, le Centre de Loisirs est ouvert du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h00. Pour le bon fonctionnement des activités, l'accueil du matin se fait entre 7h45 et 9h00 et l'accueil du soir se fait entre 17h00 et 18h00 (*horaires susceptibles d'être changés les jours de sorties*).

Nous vous demandons de bien respecter ces horaires d'accueil pour le bon déroulement de la journée. A partir de deux retards sur une même période de vacances, une pénalité de 10€ par famille sera appliquée. En cas de refus, le Centre Social pourra être conduit à refuser une future inscription.

Autorisation : Seules les personnes autorisées notées dans le dossier d'inscription peuvent récupérer les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
Les mineurs qui viennent récupérer les enfants doivent avoir 12 ans minimum.
Un enfant ne pourra pas partir seul en fin de journée s'il n'a pas 8 ans et sans autorisation parentale écrite par mail à inscription@csdusaunier.fr

4- TARIFICATION*(* avec la participation financière de la Caisse D'Allocations Familiales du Rhône)

Pour l'accessibilité à tous, le prix varie selon le quotient familial. Le quotient familial communiqué par la famille au moment de l'inscription reste bloqué sur toute la saison du 01/09/2024 au 31/08/2025.
La grille tarifaire est consultable sur le site internet du Centre Social (www.csdusaunier.fr)
Les jours de sorties ou de spectacles le tarif de la journée sera majoré de 1€ à 5€ en fonction du QF.
Pour toute absence excusée un avoir sera crédité, un don pour l'association pourra également être fait et, en dernier recours, le Centre Social pourra effectuer un remboursement.
Le respect de l'heure de fermeture est impératif. A partir de deux retards sur une même période de vacances, une pénalité de 10€ par famille sera appliquée. En cas de refus, le Centre Social pourra être conduit à refuser une future inscription.

Une seule fois par saison, une cotisation de 1€ est appliquée par famille lors de l'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs.
Ceci étant lié à la convention règlementaire signée entre le Centre Socialet la CAF.

Supplément journée extraordinaire 2024/2025 (en fonction QF)	
0 à 800	1,00 €
801 à 1500	2,50 €
1501 à 9999	5,00 €

5- EN CAS D'ACCIDENT

En cas de problème mineur : une pharmacie est à disposition de l'équipe d'encadrement pour les petits soins et blessures superficielles uniquement.

En cas de problème plus grave : Si la blessure semble plus importante ou si l'animateur a le moindre doute sur sa gravité, les services d'urgences sont contactés (médecin de garde, pompiers, SAMU)
Le responsable préviendra les parents de l'enfant dans les délais les plus brefs.

6- INCIVILITÉS ET SANCTIONS

Pour une meilleure collaboration, il est nécessaire que chacun fasse preuve de respect et de courtoisie, notamment vis-à-vis de nos équipes salariées du secrétariat et d'animation.
En cas d'indiscipline de la part des adhérents, parents ou enfants (comportements violents, écarts de langage, insolence…), le Centre Social se réserve le droit d'user de sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif. Les mesures de renvoi sont signifiées aux parents par courrier.
Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel dont ils bénéficient. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.

MAJ 30/05/2024